



## PROGRAMME PROMETHEE

# Modalités d'aide au développement du solaire thermique collectif en Languedoc-Roussillon - 2009

### REMARQUES PREALABLES

- Une installation solaire est considérée comme collective dès lors qu'elle répond à un besoin en eau chaude sanitaire collectif ou professionnel, quelque soit la surface de capteurs installés et le statut du maître d'ouvrage.

Ce système d'aide concerne tous les maîtres d'ouvrages, hormis les particuliers et les sociétés dont le bien est destiné à la vente et sur lequel l'installation est individuelle (chauffe-eau solaire individuel, système solaire combiné). Ces projets sont en effet éligibles au crédit d'impôt et le maître d'ouvrage peut solliciter une prime forfaitaire de 400 € par équipement auprès de la Région Languedoc-Roussillon.

- Ce système d'aide ne concerne que les installations solaires collectives destinées à la production d'eau chaude sanitaire. Les installations solaires de type capteurs souples destinées au préchauffage de l'eau des piscines collectives extérieures et les systèmes solaires combinés ne sont pas concernés par ce système d'aide (voir système d'aide spécifique de la Région).

Les applications solaires sont orientées en priorité vers les secteurs ayant de **forts besoins d'eau chaude continus dans l'année** tels que logements, maisons de retraite, secteur sanitaire et hospitalier, hôtellerie annuelle. **On évitera en particulier les bâtiments n'ayant pas de besoins en eau chaude pendant les principaux mois d'été**, tels que les établissements scolaires sans activité estivale ou peu de besoins irréguliers sur l'année (établissements sportifs par exemple).

- Les capteurs solaires doivent être certifiés (CSTBât ou Solar Keymark).
- Les demandes d'aides financières doivent être envoyées à l'ADEME et à la REGION **avant la réalisation de l'étude ou le démarrage des travaux**. Dans le cas contraire, l'étude ou les travaux ne pourront être subventionnés.

### RECOMMANDATIONS ET EXIGENCES TECHNIQUES SPECIFIQUES

- Surface de capteurs inférieure à 20 m<sup>2</sup>

Le pré-diagnostic réalisé par un bureau d'études n'est pas obligatoire, mais peut être réalisé si le maître d'ouvrage le souhaite.

*Document technique à transmettre pour la demande de subvention concernant la réalisation de l'étude\* :*  
proposition technique et financière du bureau d'études détaillant le contenu de la mission.

L'entreprise retenue pour la réalisation des travaux doit être adhérente à la charte QUALISOL.

*Documents techniques à transmettre pour la demande de subvention concernant la réalisation des travaux\* :*


- fiche descriptive de l'installation (document ci-joint),
- étude de dimensionnement établie avec le logiciel SOLO (téléchargeable sur : [http://software.cstb.fr/soft/present.asp?page\\_id=fr!Solo2000](http://software.cstb.fr/soft/present.asp?page_id=fr!Solo2000)),
- schéma hydraulique de l'installation,
- devis.

**Remarque :** un compteur d'énergie sera obligatoirement installé, permettant au maître d'ouvrage de relever mensuellement la production solaire et de suivre ainsi le bon fonctionnement de l'installation.

\* à ces documents techniques s'ajoutent des documents administratifs listés dans la fiche demande d'aide

## • Surface de capteurs supérieure à 20 m<sup>2</sup>

Le pré-diagnostic, réalisé par un bureau d'études spécialisé dans le solaire, est obligatoire et doit être conforme au cahier des charges établi par l'ADEME.

 Pour des superficies de capteur supérieures à 40 m<sup>2</sup>, et lorsque l'équipement de production d'eau chaude existe, cette étude comportera les données de consommation réelles d'ECS issues de **mesures récentes sur site** (comptage sur une période représentative, durée de l'ordre de 3 mois).

*Document technique à transmettre pour la demande de subvention concernant la réalisation de l'étude\* :*  
proposition technique et financière du bureau d'études détaillant le contenu de la mission.

L'entreprise retenue pour la réalisation des travaux doit être adhérente à la charte QUALISOL.

L'installation devra faire l'objet d'Instrumentation, Comptage et Suivi Energétique transmis sur 3 ans (procédure X3A) : mesures de la production solaire utile, de la consommation d'appoint et des auxiliaires de l'installation.

A la demande du Maître d'Ouvrage, l'installation pourra faire l'objet d'une **Garantie de Résultats Solaires**.

*Document technique à transmettre à l'ADEME et à la REGION pour la demande de subvention concernant la réalisation des travaux\* :*  
devis de l'entreprise retenue.

## AIDES FINANCIERES ADEME/REGION

	Bénéficiaires	Modalités d'intervention
Habitat collectif	Collectivités locales Hébergement touristique Logements collectifs Etablissements de santé Exploitations agricoles Entreprises Associations...	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pré-diagnostic et étude de faisabilité : 70% maxi</li><li>• Investissement : <b>maximum 1 €/kWh</b> (*), plafonné à 70% du coût d'investissement pour le secteur public et associatif et à 50% pour le secteur privé (**).</li><li>• Matériel de comptage et suivi : 70% maxi plafonné à 4 000 €</li></ul>
Habitat social		<ul style="list-style-type: none"><li>• Pré-diagnostic et étude de faisabilité : 70% maxi</li><li>• Investissement : <b>maximum 1,60 € / kWh</b> (*), plafonné à 80% du coût d'investissement (**).</li><li>• Matériel de comptage et suivi : 70% maxi plafonné à 4 000 €</li></ul>

\* kWh : production annuelle prévisionnelle calculée avec la méthode SOLO.  
\*\* conformément aux règles de l'encadrement communautaire, notamment pour les projets du secteur concurrentiel.

Pour les installations solaires faisant l'objet d'un contrat de Garantie de Résultats Solaires, la production prévisionnelle prise en compte est la production garantie.

### Contact ADEME Languedoc-Roussillon

Délégation Régionale Languedoc Roussillon  
119 avenue Jacques Cartier  
34965 MONTPELLIER Cedex 2  
Florence IZAC  
e-mail : florence.izac@ademe.fr  
Tél : 04 67 99 81 20 - Fax : 04 67 64 30 89

### Contact Région Languedoc-Roussillon

Direction de l'Environnement  
201, avenue de la Pompignane  
34064 MONTPELLIER Cedex 2  
Dominique LYONNET  
e-mail : Lyonnet.Dominique@cr-languedocroussillon.fr  
Tél : 04 67 22 68 20 - Fax : 04 67 22 94 05





# PROGRAMME PROMETHEE

## Demande de subvention pour une installation solaire dont la surface de capteurs est inférieure à 20m<sup>2</sup> - 2009

### Coordonnées du maître d'ouvrage :

Nom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....

### Coordonnées de l'installateur :

Nom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
N°QUALISOL: .....

### Intitulé et descriptif du projet :

.....  
Adresse (si différente) : .....

Bâtiment  existant  neuf

### Fréquentation du site et évaluation des besoins en eau chaude sanitaire :

Fréquentation / occupation du site :

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total

Evaluation des besoins en eau chaude sanitaire (en litres /jour à 60°C) :

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total



\* à ces documents techniques s'ajoutent des documents administratifs listés dans la fiche demande d'aide

## Description de l'installation solaire :

Station météo de référence : .....

Surface de capteurs utile : .....

Inclinaison : .....

Orientation : .....

Marque de capteurs : .....

Type : .....

Echangeur intégré ou séparé : .....

Volume ballon solaire : .....

Energie d'appoint : .....

Volume ballon appoint : .....

Emplacement ballon solaire : .....

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
<b>Production en kWh</b>													
<b>Taux de couverture</b>													

## Coût de l'installation solaire :

Matériel : ..... € HT

Main d'oeuvre : ..... € HT

TVA : ..... €

TOTAL : ..... € TTC

Evaluation des économies générées par l'installation solaire : ..... kWh

..... €

## Calendrier des travaux :

Démarrage : .....

Réception : .....

